

La compétence Gemapi

Mis à jour le 29 août 2017

[Enregistrer dans mes ressources](#)

Ce guide juridique et pratique réalisé par la Caisse des Dépôts, en partenariat avec l'Union nationale des CPIE (centres permanents d'initiatives pour l'environnement) décrypte les textes réglementaires et met l'accent sur les enjeux de cette nouvelle compétence pour les territoires, notamment en matière de périmètre et de gouvernance. Des expériences illustrent le type de missions que les CPIE, investis depuis longtemps sur les questions de l'eau, peuvent réaliser pour appuyer les EPCI.

Les lois Maptam et Notr ont entériné le transfert obligatoire de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018. Quels sont les contours de cette nouvelle compétence et ses modalités de mise en œuvre ? Sur quels partenaires s'appuyer et à quelle échelle s'impliquer ? Quelles ressources techniques et financières requiert-elle ?

[Consulter les fiches pédagogiques Gemapi](#)

Identification

- Auteur :
Caisse des Dépôts
- Date de publication :
Mars 2017
- Taille du document :
90 slides

Découvrez d'autres contenus similaires

- [Série de fiches "Organiser la gouvern..."](#)
[Enregistrer](#)
- [Vidéo "Une nouvelle gestion des riviè..."](#)
[Enregistrer](#)

- **Guide "PLUi et GEMAPI: vers une appro...**

[Enregistrer](#)

- **Publication "Nouvelles compétences cl...**

[Enregistrer](#)

- Le 29.09.2020

[Webinaire "La prise de compétence « mobilité », une opportunité pour les territoires ?"](#)

- **À vos claviers : répondez à l'enquête sur...**

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)